

# Luttes et conquêtes

## ÉDITORIAL



**GRÈCE** : combattre les idées reçues, être solidaires du peuple grec !

Les médias nous abreuvent d'images et de formules agressives sur la Grèce. Selon les dirigeants de l'UE, c'est parce que les Grecs ont triché que l'Europe a dû venir au secours de leurs finances publiques. 260 milliards d'euros ont ainsi été déversés en 2 plans d'aide entre 2010 et 2014 accompagnés de réformes destinées à sortir la Grèce de la crise. Ça, c'est le discours officiel.

Mais les faits sont têtus. La dette grecque est passée de 110% du PIB en 2009 à 177% fin 2014. Le PIB, a baissé de 26% dans la même période. Le chômage est un des plus élevés d'Europe (28% au total et 60% chez les 15-25 ans). Plus d'1/3 de la population (l'équivalent de 18 millions de personnes en France) n'a plus de protection sociale et ne peut plus se soigner. Le FMI reconnaît aujourd'hui l'inefficacité de ces plans et que la dette grecque est insoutenable.

Les grecs ont choisi démocratiquement un autre gouvernement, mettant fin à 40 ans d'un bipartisme entaché de clientélisme, de fraude et d'évasion fiscale, de corruption. A 61%, la population grecque a rejeté par référendum le nouveau plan d'austérité proposé par l'Eurogroupe et la BCE.

Le Parlement grec a mis en place une commission d'audit qui a rendu compte de ses travaux le 18 juin. L'audit a permis de démontrer, preuves à l'appui, que la dette publique grecque est totalement illégitime, odieuse et illégale au regard du droit international, du droit européen et du droit grec. Elle ne doit pas être payée, sauf à provoquer l'aggravation des atteintes aux droits humains fondamentaux. Cet audit permet au gouvernement grec de décider d'utiliser son droit souverain de ne pas payer cette dette, qui n'est pas la sienne mais celle des banques. L'Équateur l'a fait en 2009, privilégiant les dépenses sociales de santé et d'éducation.

Une idée reçue est qu'en cas de défaut de paiement de la Grèce, cela coûterait environ 700€ par ménage français. C'est faux pour 2 raisons. Dans le cadre des prêts bilatéraux de 2010, la France a gagné de l'argent en prêtant à la Grèce à 5,2% sur 3 ans et en empruntant à moins de 2% sur 10 ans. Un défaut n'augmenterait pas la dette française d'un cent. Pour sa part dans les créances du Fonds Européen de Stabilité Financière envers la Grèce, la France s'est portée garante sans déboursier un cent d'euro. Cette dette étant illégitime, odieuse et illégale, le gouvernement français doit annuler sa créance. La Norvège l'a fait en 2006 à propos de contrats commerciaux illégitimes.

(...) suite de l'éditorial en page 2



## FUSIONS RESTRUCTURATIONS SIP ET SIE ST MALO, FERMETURES DE LOUVIGNE ET LA GUERCHE, le Directeur passe à nouveau en force

**LES POINTS** à l'ordre du jour du CTL du 3 juillet étaient particulièrement lourd de conséquences pour les conditions de travail des agents, les emplois et le service public avec des restructurations prévues pour le 1er janvier 2016 :

fusions des SIP (service des impôts des particuliers) et des SIE (service des impôts des entreprises) de St-Malo, fermeture des trésoreries de Louvigné-du-Désert et de La Guerche-de-Bretagne.

La DRFiP évoque également la création d'un ou deux PCRFP (pôle de contrôle des revenus patrimoniaux) et le rapprochement du SPF (service de la publicité foncière) de Redon à Rennes.

A l'initiative de la CGT, une pétition unitaire a été lancée pour demander au directeur de renoncer à ces restructurations et, au contraire, exiger le maintien du maillage territorial de la DGFIP sur l'ensemble du département. Plus de 400 signatures lui ont été remises à l'occasion de ce CTL. Les représentants du personnel et leurs experts (issus des SIP et SIE St malo nord et sud) ont argumenté précisément en faisant le lien entre ces restructurations et la volonté de la direction de supprimer toujours plus de postes. Force est de constater que la direction sous la houlette de la DG avance au pas de charge. Les dossiers présentés sont incomplets. L'avis des acteurs de prévention n'est que partiel.

Pour les trésoreries de Louvigné et la Guerche, l'impact sur les services accueillant à Fougères et Vitry est élué. Le 29 juin, une délégation CGT et FO a rencontré le président de la communauté de commune de Louvigné. Le conseil communautaire de Louvigné a voté un vœu pour s'opposer à la fermeture de la trésorerie. Le maire a écrit au préfet et au président du conseil départemental.

Comme il est également au conseil départemental, il a assisté la semaine dernière à une réunion au Conseil général où M. Cano a annoncé les fermetures de postes, en disant qu'il fallait arrêter "le saupoudrage du service

public". (à noter que le patron départemental de la gendarmerie a repris la même expression juste après, en annonçant la fermeture de 4 gendarmeries en 2016).

Face à des dossiers incomplets, voire bâclés, les syndicats ont demandé une interruption de séance. Ensuite ils ont proposé au directeur de suspendre le vote de ces fusions après que soient passées la CAP Locale d'affectation des B et après que soient mis à leur disposition l'ensemble des éléments nécessaires. En effet, ils n'ont pas l'avis des médecins qui doivent intervenir auprès de tous les agents concernés.

Le directeur a rejeté en bloc toutes les propositions des représentants des personnels qui ont donc voté à l'unanimité contre ces projets. Le directeur est donc dans l'obligation de convoquer un nouveau CTL qui se teindra le 15 juillet. La CGT, pour sa part, n'y participera pas.

Au plan national, le DG a annoncé de nouvelles pistes de réflexion le 25 juin devant les DDFIP et DRFiP : pôle de contentieux juridictionnels, contrôle fiscal, E formation, formation des cadres B, modalités de recrutement des cadres, voies et moyens limitant le «turn over» des agents, notamment cadres C, limitation progressive des paiements en espèce, bilan des «RAN» en matière d'affectation, possibilité d'organiser des «compétences croisées» entre directions, révision de nos interventions sur la redevance TV, extension des PNSR...

Pour justifier le choix de sa réflexion, le DG estime qu'il faut alléger la charge de travail des agents et adapter la DG au contexte budgétaire contraint.

**Plus que jamais, il est urgent de débattre d'une réaction collective à la hauteur des enjeux pour défendre les droits des agents et le service public. Les organisations syndicales représentatives se réuniront dès la rentrée pour travailler ensemble à construire une importante mobilisation à la DGFIP.**

### Être solidaire du peuple grec !

On a souvent employé le terme de «laboratoire grec» pour les plans d'austérité appliqués entre 2010 et 2014. La poursuite des plans d'austérité des créanciers en Grèce aurait de lourdes conséquences pour tous les peuples européens et le «laboratoire grec» risquerait fort de se généraliser à d'autres pays européens, dont la France. C'est la réponse choisie par le capital financiarisé pour répondre à la crise économique et aux inéluctables et prochaines crises financières. L'attitude de l'Eurogroupe, dirigé par Mme Merkel et M. Hollande, est scandaleuse. D'un côté, l'Union Européenne protège les banques, véritables débiteurs de cette dette et les fraudeurs bénéficiaires de l'évasion fiscale (les salariés et retraités grecs sont prélevés à la source pour l'IRPP)- de l'autre, elle veut appauvrir encore plus la population déjà mise à mal par 5 ans de régression sociale.

La CGT appelle les salariés français à se lever aux cotés du peuple grec pour mettre fin à ce système destructeur. Contre l'austérité, pour une Europe des peuples, tous aux cotés du peuple grec !

**Nous remercions Pascal FRANCHET pour sa participation à la rédaction de ce numéro. Nous lui souhaitons une bonne retraite.**

## RETENUE A LA SOURCE

SUITE aux différentes et successives annonces gouvernementales sur la mise en place de la retenue à la source de l'impôt sur le revenu à l'horizon 2018, la CGT Finances Publiques alerte l'ensemble des citoyens, des contribuables et usagers du service public sur les dangers de ce projet.

Le prélèvement à la source est un mode de recouvrement de l'impôt consistant à faire prélever son montant par l'intermédiaire d'un tiers payeur (employeur, banque, notaire,...) en lieu et place d'un paiement direct à l'administration.

Pour la CGT, et contrairement aux arguments avancés par les tenants de la réforme, il ne s'agirait pas d'une simplification des démarches ni pour les salariés seuls concernés par le dispositif de retenue à la source, puisque la déclaration annuelle des revenus demeurerait obligatoire, ni pour les tiers payeurs qui se verraient imposer formalités et coûts de gestion supplémentaires. De plus il n'y aurait ni assainissement des finances publiques ni amélioration du recouvrement voire l'inverse. En effet l'impôt sur le revenu est déjà recouvré à plus de 99 %, taux qui ne pourrait qu'être dégradé.

Enfin le choix de 2017, année blanche, annoncé le 17 juin en Conseil des Ministres, amènera une inégalité supplémentaire des citoyens devant l'impôt.

Cette année blanche pourrait en effet constituer une opportunité « l'optimisation fiscale » pour certaines catégories de contribuables non salariées comme les professions indépendantes ou libérales.

Le Conseil des prélèvements obligatoires en 2012, remettait déjà en cause tout intérêt au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Depuis rien n'a changé sauf une volonté politique d'arriver à fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG pour accélérer la destruction de la DGFIP dans ses missions et ses emplois et satisfaire aux contraintes budgétaires imposées par Bruxelles.

Ce projet de prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ne résoudra aucune des difficultés annoncées mais créera des inégalités supplémentaires entre les citoyens devant l'impôt et accélèrera la destruction de l'administration fiscale encore garante -mais pour combien de temps- d'une certaine fiscalité juste et démocratique.

La CGT Finances Publiques combat donc résolument ce projet dangereux et mettra tout en oeuvre pour alerter l'ensemble des citoyens et usagers de ses conséquences néfastes.

## RENCONTRE RETRAITES / FUTURS RETRAITES CGT DES FINANCES

ELLE est prévue le mardi 17 novembre 2015 selon les modalités habituelles dans les locaux de l'UD-CGT35. Retenez bien la date et qu'on se le dise !

Bien entendu, une invitation avec toutes les indications nécessaires sera adressée en temps utile.

Et, en attendant, bon été à toutes et tous.

## Bouclier rural à Louvigné : cherchez l'erreur

POUR les secteurs ruraux où l'activité économique et industrielle est en berne, L'Etat met en place un dispositif dit de «Bouclier rural».

Le cas de Louvigné est emblématique: ce territoire est en grande difficulté, l'activité industrielle a quasiment disparu et la population est en constante diminution. Les élus tentent de le redynamiser dans le cadre du «bouclier rural», avec à la clé un

projet de «revitalisation du centre-bourg» et un investissement important pour créer une entreprise avec des dizaines d'emplois.

Et c'est dans cette situation que la DRFiP annonce d'autorité aux élus la fermeture de la trésorerie de Louvigné.

La fermeture des services publics pour « aider » les territoires en difficultés: chercher l'erreur !

PRÉSENTE, OFFENSIVE, DÉRANGEANTE  
DÉMAIN COMME HIER



## 120 ans de la CGT la Charte d'Amiens

La « Chartes d'Amiens » est adoptée en 1906 par la CGT lors de son 9ème congrès confédéral. Cette déclaration solennelle réaffirme l'indépendance du mouvement syndical vis-à-vis des partis politiques et marque la prééminence du syndicalisme révolutionnaire. Elle reste un texte de référence, cité dans les débats syndicaux.

### XVe CONGRÈS NATIONAL CORPORATIF IXe DE LA CGT -AMIENS, 8-16 OCTOBRE 1906.

" Le Congrès confédéral d'Amiens confirme l'article 2, constitutif de la CGT : " La CGT groupe, en dehors de toute école politique, tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du salariat et du patronat ".

Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en oeuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière. Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique : dans l'oeuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'oeuvre du syndicalisme ; il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste ; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère

que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale. Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait, à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat. Comme conséquence, en ce qui concerne les individus, le Congrès affirme l'entière liberté pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors. En ce qui concerne les organisations, le Congrès déclare qu'afin que le syndicalisme atteigne son maximum d'effet, l'action économique doit s'exercer directement contre le patronat, les organisations confédérées n'ayant pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes qui, en dehors et à côté, peuvent poursuivre en toute liberté la transformation sociale ".